

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT 182-06**

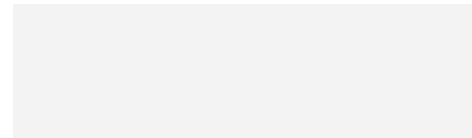
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 182-06            modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds  
de roulement

Adoption par le conseil : 21 août 2018

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité  
situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute  
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 24 août 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier